

Dijon le 15 avril 2024

à Monsieur le Directeur académique de Côte d'Or
2G rue Général Delaborde
21000 Dijon

Objet : Promotion classe exceptionnelle 2024

Monsieur le Directeur académique,

La classe exceptionnelle évolue dans ses modalités cette année.

Les [lignes directrices de gestion ministérielles du 27 novembre 2023](#) prévoient que : "**À titre transitoire**, pour l'ensemble des corps, **une attention particulière** sera portée sur les dossiers des personnels **promouvables au grade de la classe exceptionnelle au tableau d'avancement de l'année 2023 et promouvables en 2024, qui étaient éligibles au titre du premier vivier** (l'éligibilité à ce vivier « fonctions » était précisée par les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions publiées au BO spécial du 5 novembre 2020)." (cf BO n°3 du 7 décembre 2023 : [Annexe 1](#))

Nous demandons ainsi que vous portiez une « **attention particulière** » aux personnels qui se sont investis dans des fonctions et missions particulières, parfois même faisant l'effort, malgré la difficulté de leur exercice, de l'assurer une dernière année (6 ans demandés sur une carrière jusqu'en 2023), espérant que leur parcours serait valorisé. Certains ont pu être éligibles à la classe exceptionnelle la ou les années précédentes et ne plus l'être cette année ! Le changement brutal de règles, sans aucune anticipation, a créé **un sentiment d'injustice** chez des collègues qui se trouvent **lésés** et risquent de se **désengager**.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que l'appréciation issue de l'examen du dossier de nos collègues ne saurait ignorer **le parcours sur l'ensemble de la carrière**, et non pas seulement les dernières années. Des avis littéraires d'IEN les années précédentes nous ont montré que **la totalité de la carrière n'avait pas été prise en compte**.

Nous demandons qu'une **information** de votre part soit faite **auprès des IEN**, qui permettrait de partager une même grille de lecture entre les évaluateurs de notre département.

Pour terminer avec l'avis des IEN, nous regrettons qu'un calendrier clair précisant **la date de consultation de l'avis de l' IEN sur I-Prof**, ne soit pas établi. Les LDGA du 2 février 2024 précisent que « *Les agents pourront consulter sur I-Prof les avis émis par le corps d'inspection **compétent durant la période définie par la note de service annuelle.*** ». La circulaire départementale ne le précise pas. Il est difficile de prendre connaissance de l'avis de son IEN quand on ne connaît pas la période pendant laquelle cet avis est consultable.

Concernant la « **sélection** » que vous devrez faire parmi les avis « Très favorable », nous demandons d'en connaître les critères. Il est plus que difficile pour nos collègues de penser que ce choix ne s'appuie pas sur des données objectives. La classe exceptionnelle devient, au moment où les modalités semblent s'élargir à tous·tes, **un grade des plus opaques, sans aucun barème, sans aucun critère objectif.**

Nous insistons sur la situation de **nos collègues retraitables**, pour qui le ministère a dit vouloir faciliter le passage à la classe exceptionnelle. Nous vous demandons un examen attentif sur ces situations.

Par ailleurs, la communication des résultats, au même titre que pour la hors classe, est **inexistante** pour les collègues qui ne sont pas promus. Comme chaque année, c'est **par déduction**, lorsqu'ils ne verront pas leur nom dans la liste des promu·es publiée sur e-prim21, que les collègues comprendront qu'ils ne sont pas promus.

Le SE-Unsa demande **une communication adressée à TOUS les agent·es promouvables** à l'issue de la campagne de promotions à la classe exceptionnelle 2024. Nous demandons de signifier ainsi votre bienveillance auprès de nos collègues qui sont pour beaucoup épuisés, parfois en fin de carrière, avec l'espoir d'une reconnaissance de leur hiérarchie.

Le SE-Unsa n'a jamais revendiqué la création de ce grade sommital, mais nous veillerons à ce qu'il devienne un grade réellement « accessible à tous·tes », que l'on soit enseignant·e dans sa classe, en ayant toujours rempli avec un engagement total la mission d'enseignement auprès de tous les élèves dans leur diversité, aussi bien qu'enseignant·es s'étant engagés dans des missions spécifiques.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur académique, en notre attachement au service public d'éducation.

Florent Duvernay
Secrétaire Départemental du SE-Unsa21